



# La Lettre

## de l'UMP COURBEVOIE

N°4 Mai 2005

## Editorial

Dans le respect des principes de nos institutions, le président de la République a choisi la voie référendaire pour la ratification en France de l'entrée en vigueur de la Constitution européenne.

Le référendum est le mode d'expression le plus risqué car il comporte un mélange dans la réponse. La réponse ne correspond pas toujours à la question posée. Les citoyens seront tentés de voter de manière protestataire : contre le Président, le gouvernement, l'UMP, la droite, la gauche, le libéralisme, le socialisme, la bureaucratie de Bruxelles, la Turquie et accessoirement l'Europe.

Les partisans du non viennent de tous bords et mélangent l'extrême gauche, l'extrême droite ainsi que la majorité des socialistes. Un seul dénominateur commun : le refus de progresser et le choix du repli sur soi.

A tous ces opposants disparates, le OUI à la Constitution européenne se prononce nettement pour la modernité, la perspective historique et la volonté de construire l'avenir. Quelle France et quelle Europe voulons nous laisser à nos enfants : celle du recul et de la peur ou celle du progrès, de l'unité et de l'enthousiasme ?

La construction européenne a su nous préserver des conflits, laissons la possibilité de préserver nos chances économiques, sociales et culturelles.

La rédaction

## EUROPE

**Soyons déterminés pour construire  
Pour réussir Notre Europe, c'est une voie  
d'efforts et de compromis qui nous attend.  
mettons toutes les chances de notre côté !**

Parmi ceux qui font campagne pour le non au référendum européen sur le traité constitutionnel il y a les anti-européens convaincus, qui refusent l'évolution historique de notre civilisation et préfèrent le repli sur soi sans en mesurer le risque pour l'avenir de notre pays et de nos enfants. Ils ont voté non à toutes les précédentes consultations.

Il y a également ceux qui se disent pro-européens mais reprochent à la constitution de ne pas en faire assez pour le social. Ils croient que l'unification européenne est une voie naturelle et que si le non l'emporte les énergies se lèveront pour rédiger une nouvelle constitution répondant à leurs souhaits. Quelle utopie ! Ce scénario n'est pas crédible. L'Europe est une voie d'effort et de compromis. Il a fallu l'énergie et le talent de nos aînés pour en arriver là.

Enfin, il y a les anti-libéraux, qui considèrent que l'Europe est une fuite en avant dans un libéralisme échevelé. La marche de l'Europe est une médiane entre le libéralisme et le protectionnisme.

Si le non l'emporte :

- au mieux il faudra des décennies pour que les énergies se réveillent et en attendant le traité de Nice continuera à s'appliquer et le libéralisme l'emportera.
- au pire, l'esprit de repli sur soi prendra le dessus, l'Europe voulue par nos aînés disparaîtra, perdant pour très longtemps une place majeure sur la scène mondiale, la « balkanisation » serait le résultat de notre médiocrité.

## SOMMAIRE

Editorial .....	p.1
L'Europe : déterminés à réussir .....	p.1
Education et formation professionnelle en Europe ...	p.2
Les 6 contre-vérités sur l'Europe : .....	p.2
L'Europe c'est plus important que nous ! .....	p.3
Parole de militant .....	p.4
Depuis la création de l'Europe .....	p.4

# Education et formation professionnelle : la Constitution souffle un vent de modernité...

A l'aube du référendum sur la constitution, la France semble encore bien timide face à un choix dont elle ne mesure apparemment pas les enjeux et qui réveille au passage par manque d'information voire par une désinformation orchestrée, un conservatisme injustifié.

Dans ce contexte préoccupant pour le devenir et l'image de notre beau Pays, il apparaît donc sage d'en revenir au texte, afin de démystifier ce qui n'est guère plus qu'une compilation et synthèse intelligibles de l'ensemble des traités préexistants.

En matière d'éducation et de formation professionnelle, le traité (Titre 3, Chapitre V, Section 4) délimite le pouvoir de décision de l'Union et consacre un certain nombre de principes et d'orientations. L'Union peut ainsi décider de mener une action de coordination, de complément ou d'appui, mais respecte pleinement la responsabilité des Etats membres pour le contenu de l'enseignement et l'organisation du système éducatif.

L'action de l'Union veut ainsi promouvoir les échanges culturelles et linguistiques en favorisant la coopération entre les établissements d'enseignement, la mobilité des étudiants et des enseignants, et en encourageant la reconnaissance académique des diplômes et des périodes d'études. L'Union veut également encourager le développement de l'enseignement à distance pour assurer d'avantage de flexibilité et permettre ainsi à de nombreux étudiants d'associer vie active et scolarité. Enfin, le Traité veut faciliter l'échange d'informations et d'expériences sur les questions communes aux systèmes d'éducation des États membres.

L'Union met également en œuvre une politique de formation professionnelle, initiale et continue, qui appuie et complète les actions des États membres afin de faciliter l'adaptation aux mutations industrielles. Cette politique vise ainsi à faciliter l'insertion et la réinsertion professionnelle sur le marché du travail en facilitant l'accès à la formation professionnelle, en favorisant la mobilité des formateurs et des personnes en formation, notamment des jeunes, et en stimulant la coopération entre établissements d'enseignement ou de formation professionnelle et entreprises.

Ainsi, en matière d'éducation et de formation professionnelle, la constitution est emprunt de bon sens et souffle un vent de modernité dans un secteur qui en a bien besoin. Encore une bonne raison de voter OUI le grand Jour.

## LES SIX CONTRE VERITES SUR LA CONSTITUTION EUROPEENNE

### 1° - « Pour dire non à l'entrée de la Turquie, il faut dire non à la Constitution. »

**FAUX** : la modification de la Constitution française, qui vient d'intervenir pour permettre la ratification du projet de Constitution européenne, a prévu la consultation obligatoire du peuple français par référendum pour toute nouvelle adhésion, ce qui vise notamment la Turquie. Dire oui à la Constitution, c'est se donner les moyens de dire non à la Turquie.

### 2° - « Le texte constitutionnel assure le triomphe d'une Europe exclusivement libérale. »

**FAUX** : Un texte constitutionnel fixe des valeurs fondamentales et détermine les pouvoirs des différentes institutions. Il ne prévoit pas une politique sur le fond. La plupart des dispositions critiquées comme trop libérales par les adversaires de la Constitution figurent déjà dans les traités actuels.

### 3° - « La Constitution met fin à la vision française de la laïcité. »

**FAUX** : L'article II-70 dispose qu'au sein de l'Union toute personne a droit à la liberté de religion, ce qui inclut la liberté de pratiquer et de manifester sa religion en public et en privé. Cet article ne contrevient nullement à la loi française et ne remet pas en cause la loi française de 2004 sur le port de signes religieux dans les établissements scolaires.

### 4° - « Le projet de Constitution n'est pas nécessaire, il suffit d'appliquer le traité de Nice. »

**FAUX** : Le traité de Nice est le pire traité jamais élaboré en matière de construction communautaire. Il ne règle aucune des questions posées par le passage d'une Europe à 15 à une Europe à 25 et complique même certaines règles, comme celles de la majorité qualifiée. Il est donc urgent, pour sortir de la paralysie, de changer les règles prévues par le traité de Nice et de faciliter la prise de décision. C'est ce que fait la Constitution en étendant les domaines dans lesquels les décisions se prennent à la majorité qualifiée et en précisant que cette majorité est atteinte lorsque 55% des Etats membres représentant 65% de la population européenne sont d'accord.

## 5° - « La Constitution menace les services publics. »

**FAUX** : Au contraire, pour la première fois, le rôle éminent des services publics pour la cohésion sociale et territoriale est reconnu. L'article II-96 de la Charte des droits fondamentaux est très clair : « L'Union reconnaît et respecte l'accès aux services d'intérêt économique général tel qu'il est prévu par les législations et pratiques nationales (...) afin de promouvoir la cohésion sociale et territoriale de l'Union. »

## 6° - « La Constitution ne va pas renforcer l'Union européenne sur la scène internationale. »

**FAUX** : La Constitution comprend trois innovations importantes qui vont lui permettre de devenir une puissance internationale. Elle crée un ministre européen des affaires étrangères. La Constitution octroie la personnalité juridique à l'Union, qui actuellement ne l'a pas. La Constitution donne à l'Europe les moyens d'avancer plus vite et plus loin en matière de défense, ce qui est une condition de la force et du rayonnement sur la scène internationale.

# L'Europe, c'est plus important que nous !

Le référendum du 29 mai prochain sur la Constitution Européenne, n'est pas un texte sur l'élargissement de l'Union européenne à la Turquie. Cette dernière proposition est différente et la question est éventuelle et surtout ultérieure. Comme le sujet fait couler beaucoup d'encre, il est temps de rappeler et d'expliquer, encore et encore, que ce sont *deux sujets différents*.

Dans la crise que nous traversons actuellement, il est facile de tout amalgamer. Par manque de pédagogie et d'information, tout est mélangé, mal compris. Il ne s'agit en aucun cas d'un référendum *contre* un gouvernement, ou d'un vote "test" pour les futures présidentielles. Le résultat mitigé de l'Espagne est surtout dû à sa précipitation et au manque de connaissance du traité, essayons en France de faire mieux. Les discours politiques donnent des *orientations* de vote, et les divergences de ces points de vue nous laissent évidemment perplexes.

**Le référendum va donc porter sur l'approbation de la Constitution et non sur l'entrée de la Turquie dans l'Europe.** Il est souhaitable pour notre pays qu'il soit approuvé. En effet, il est bon de rappeler que **l'Europe a apporté la paix depuis soixante ans**. Les Balkans sont là pour nous rappeler que celle-ci reste bien fragile dans un monde instable et déstructuré. C'est donc pour notre avenir que nous votons demain. D'autre part, le Traité Constitutionnel dotera le Parlement européen de vrais pouvoirs et renforcera le contrôle des parlements nationaux. On assistera à un recul du rôle des technocrates au profit des élus des nations adhérentes. Un rejet de la Constitution, en revanche, affaiblirait considérablement la position et la voix de la France en Europe - et dans le monde. Si la France, ou un autre pays fondateur, refusait cette constitution, cette dernière n'entrerait jamais en vigueur.

Première puissance commerciale, avec 452 millions d'habitants, l'Europe a aujourd'hui besoin d'améliorer encore ses performances économiques et de s'imposer sur la scène internationale aux côtés des Etats-Unis, du Japon, de la Russie, et bientôt des pays émergents comme la Chine ou l'Inde. La Constitution réunit donc l'ensemble des traités existants. Elle est composée de 4 parties : les dispositions fondamentales de la Constitution (objectifs, compétences, procédures décisionnelles et institutions), la Charte des Droits Fondamentaux, les politiques de l'Union, les clauses finales. Rappelons que les deux prochains pays candidats (Bulgarie et Roumanie), qui devraient adhérer en 2007 ont participé aux réunions de la Convention élaborant ce texte. La Constitution Européenne va affirmer la personnalité juridique de l'Union et son identité sur la scène internationale : **"Dans ses relations avec le reste du monde, l'Union affirme et promeut ses valeurs et ses intérêts."**

La Constitution va donc accroître l'efficacité des institutions existantes. Sans entrer dans une explication de texte trop détaillée, il est essentiel d'en rappeler les traits principaux :

- **Élection par le Conseil Européen de son Président pour deux ans et demi**, renouvelable une fois, et non plus une présidence tournante de six mois. Il devra se consacrer à mission et ne pourra plus être un Chef d'Etat ou de Gouvernement qui dirige aussi son pays. Cette présidence stable permettra à l'Europe d'avoir un poids véritable à l'international.
- **Création d'un poste de Ministre des Affaires Etrangères** . Nommé par le Conseil Européen, il conduira la politique étrangère et la sécurité commune (PESC). Il sera également Président du Conseil des Ministres des Affaires Etrangères, où chaque état est représenté,
- **Une clause de défense mutuelle est insérée dans le traité**, ainsi qu'une clause de solidarité en cas de menace ou d'attaque terroristes. L'Union devra alors mobiliser tous ses moyens, y compris militaires.

Chaque état reste cependant maître de sa politique étrangère. Mais si cette politique est commune, elle sera plus forte. Autre élément fort de cette Constitution : **l'Identité Européenne**. L' Union Européenne ne réunit pas simplement des États, elle est aussi une union des peuples. "Toute personne ayant la nationalité d'Etat membre possède la citoyenneté de l'Union. La citoyenneté de l'Union s'ajoute à la citoyenneté nationale et ne la remplace pas". **Cela ne nous empêchera donc pas d'être Français !** La Constitution Européenne redonne naissance aux valeurs et aux identités des Nations, elle ne les affaiblit pas.

# PAROLE DE MILITANT :

## Quelle Europe construisons nous ?

Les débats actuels sur la Constitution éludent une question fondamentale : Quelle Europe construisons - nous ? Allons-nous vers un modèle d'intégration politique et fédéral à l'image des Etats-Unis ou bien continuons nous à construire un modèle confédéral inédit d'Etats indépendants ?

Le modèle fédéral permettrait la création d'une véritable grande puissance politique, économique et militaire. Il impose alors que :

- les nations européennes renoncent à leur souveraineté
- un sentiment de nationalité européenne se développe
- une cohérence culturelle soit trouvée
- des limites géographiques soient fixées

Dans un tel schéma la Turquie n'a pas sa place, mais de grandes nations historiques telles la France et l'Angleterre non plus ! Cette Europe fédérale je n'y crois pas, je ne la souhaite pas ! Par chance, la Constitution Européenne ne l'institue pas.

Nous continuerons sur un modèle confédéral, Alliance volontariste et pragmatique qui :

- garantit une paix durable entre ses membres et assure la sécurité collective
- respecte les valeurs humanistes et démocratiques
- construit un espace économique et social harmonisé
- coordonne l'action de ses membres sur la scène internationale

C'est un modèle inédit, moderne susceptible de servir de référence à d'autres régions du monde. Cette Europe là n'a ni limite géographique stricte, ni limite culturelle ou religieuse. La Turquie, l'Ukraine, les pays du Caucase voire d'autres pourront peut-être un jour la rejoindre s'ils partagent durablement nos valeurs communes.

La Constitution Européenne n'aura peut être pas la vocation fondatrice et historique qu'a eu la Constitution des Etats-Unis en son temps. C'est une consolidation et un enrichissement des traités précédents.

- Reconnaissance de la dimension sociale dans l'action économique
- Responsabilisation sur les problèmes d'environnement et de développement durable
- Fonctionnement moins technocratique, plus démocratique
- Décisions prises à la majorité, meilleur équilibre des droits de vote

Que ceux qui croient en l'Europe tout en déplorant ses imperfections d'aujourd'hui se mobilisent pour le Oui. Votons en citoyens conscients des enjeux, avec raison et bon sens.

Philippe MEICHLER

### LA LETTRE DE L'UMP de COURBEVOIE

[umpcourbevoie@wanadoo.fr](mailto:umpcourbevoie@wanadoo.fr)

Directeur de la Publication :

Jacques KOSSOWSKI

**Comité de rédaction :** Laurent CARRETTE, Claudine CATINAUD, Michel CHAMBERS, Hervé de COMPIEGNE, Nicole COSSIER, Guillaume DEFAUX, François PEYROT, Marcel POUJADE, Nathalie RENAULT, Jean-Jacques REVEL, Sébastien RIVET, Isabelle TOMASINI, Dominique VERNADAL, Maurice VAGUE

# Depuis la création de l'Europe des six, que de chemin parcouru grâce à nos aînés !

**La Constitution Européenne c'est notre chance, la grande avancée du 21ème siècle.**

Depuis 60 ans l'Europe connaît la paix, cela n'était pas arrivé depuis des siècles. Souvenons nous de ces étapes dans la construction de notre Europe comme **espace de paix et de solidarité** voulu notamment par Jean Monnet, Le Général de Gaulle et Konrad Adenauer.

- 1946** - Mise en route par Jean Monnet,
- 1950** - Déclaration historique de Robert Schumann,
- 1951** - Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, les six pays de la CECA (Allemagne, Belgique, Hollande, Luxembourg, France, Italie),
- 1957** - Traité de Rome, le **marché commun** des six pays de la CEE,
- 1962** - Politique Agricole Commune des six,
- 1968** - Union douanière des six,
- 1973** - **Europe des neuf** avec le Danemark, le Royaume-Uni et l'Irlande,
- 1975** - Convention de Lomé entre la CEE et 46 pays d'Afrique,
- 1979** - Système monétaire Européen avec l'ECU et élection de 410 députés au Parlement Européen ,
- 1981** - Adhésion de la Grèce
- 1986** - Acte Unique : en 1993 le marché unique sera sans frontières. Adhésion de l'Espagne et du Portugal.
- 1989** - Charte sociale européenne
- 1991** - **Espace Unique Européen** (EEE) qui regroupe les 12 pays de la CEE et les 7 pays de l'Association de libre échange (ALEE)
- 1992** - Traité sur l'**Union** européenne à Maastricht. Référendum en France, décision de création de l'Union économique et monétaire (une monnaie unique : l'Euro).
- 1993** - Entrée en vigueur du **Marché Unique** et ratification du traité de Maastricht par les douze,
- 1995** - Adhésion de l'Autriche, la Finlande, la Suède, refus de la Norvège ; l'Europe des quinze,
- 1996** - Conseil Européen d'Amsterdam, réforme des institutions communautaires.
- 2000** - Traité de Nice, évolution des institutions,
- 2002** - Mise en circulation de l'Euro.
- 2004** - Adhésion de dix autres pays, l'Europe des 25 qui intègre le **changement majeur de la deuxième partie du 20ème siècle, l'effondrement du Communisme,**
- 2006** - Adoption de la Constitution Européenne proposée par référendum.
- 2007** - L'Europe des 27 avec l'adhésion proposée de la Bulgarie et de la Roumanie.

Avec le marché unique en 1993 nous avons créé avec nos partenaires une puissance économique majeure capable d'assurer le développement économique nécessaire à l'avenir de nos enfants. Avec l'euro en 2002, nous avons construit un espace de stabilité monétaire indispensable. Souvenons-nous du serpent monétaire, du temps et des énergies perdues avec les dévaluations successives, de la complexité du commerce international.

Avec la Constitution Européenne nous montrons l'exemple en **consolidant un espace de paix**, et nous nous donnons les moyens d'exister politiquement au niveau mondial pour **faire entendre la voix du bon sens et de la paix en ce siècle incertain et excessif.**